

En 2008, le pays a consacré 54,3 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 41,9 % de la dépense intérieure d'éducation. Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 60,4 % en prix constants pour s'établir à 9 110 euros en 2008.

En 2008, le pays a consacré 54,3 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 41,9 % de la dépense intérieure d'éducation contre 44,9 % en 1980. Stable au début des années quatre-vingt-dix, cette proportion connaît une légère hausse de 1995 à 1998, puis décroît au cours des dernières années.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 69,9 % entre 1980 et 2008 soit + 1,9 % par an. On peut estimer que la dépense par élève a crû de 60,4 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Moins forte que dans le premier degré, cette hausse résulte, surtout dans les années 1990, d'une part de l'amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (cf. indicateur 03), d'autre part des conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont massivement participé à la dépense d'éducation dans le second degré.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec le transfert des personnels TOS (techniciens et ouvriers de service) des collèges et lycées publics aux régions et départements ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous

contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais de la fiscalité (attribution d'une part de la TIPP et de la TSCA*). En 2008, elles assurent ainsi 21,1 % du financement initial. La DIE du second degré n'est plus financée qu'à hauteur de 67,2 % par l'État qui prend en charge la quasi-totalité des personnels (hormis les TOS).

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France continue de présenter un coût relativement élevé dans l'enseignement secondaire : environ 9 300 équivalents-dollars en 2006, contre 8 010 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2008, un collégien coûte 8 000 euros, un lycéen 10 710 euros en enseignement général ou technologique, 11 230 euros en enseignement professionnel.

Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement est évaluée à 108 570 euros en 2008, contre 75 930 euros en 1990 (aux prix 2008), soit une augmentation de 43 %. Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel en 16 ans est évaluée à 121 330 euros, soit une augmentation de 38 % depuis 1990.

*TIPP taxe intérieure sur les produits pétroliers,
TSCA taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré.

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation, apportant trois changements importants :

- intégration des DOM ;*
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;*
- réévaluation des dépenses des ménages.*

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE

Champ : métropole + DOM, ensemble

01 La dépense d'éducation pour le second degré

(y compris apprentissage niveau secondaire*)

métropole + DOM

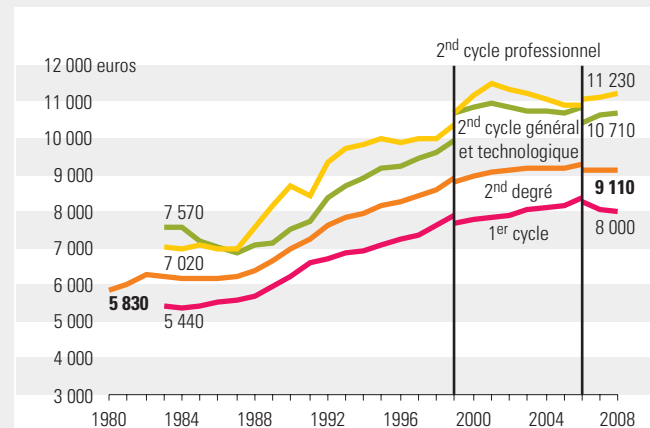
	1980	1990	2000	2007	2008
DIE pour le second degré*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,8	30,7	46,8	53,4	54,3
aux prix de 2008 (en milliards d'euros)	32,0	42,0	55,5	54,8	54,3
Part dans la DIE (en %)	44,9	45,2	44,7	42,3	41,9
Dépense moyenne par élève* aux prix de 2008 (en euros)	5 830	7 000	8 990	9 140	9 110
Structure du financement initial (en %)					
État		74,1	68,9	67,2	
<i>dont MEN et MESR</i>		68,7	63,9	62,4	
Collectivités territoriales		14,0	19,4	21,1	
Autres administrations publiques et CAF		2,4	2,4	2,4	
Entreprises		1,6	1,8	1,9	
Ménages		7,9	7,6	7,5	

(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2008.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

Source : MEN-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève* du second degré aux prix 2008 (1980-2008)



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rénovation du compte de l'éducation (métropole + DOM) ; en 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-DEPP

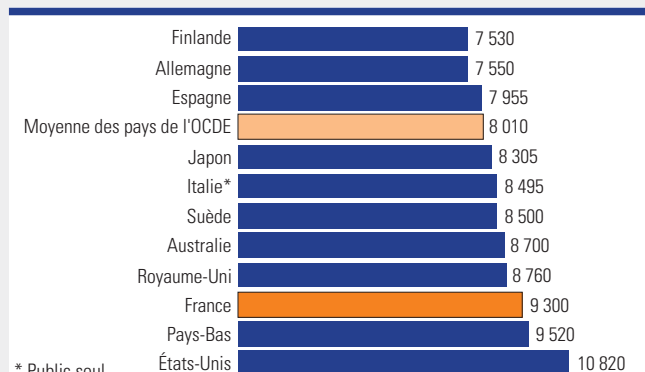
03 Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix de 2008, en euros)

Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (aux prix de 2008)	
		1990	2008
BEP 2 ans	14 ans	70 790	98 880
Baccalauréat général et technologique	15 ans	75 930	108 570
Baccalauréat professionnel	16 ans	88 170	121 330

Source : MEN-DEPP

Dépense moyenne pour un élève du secondaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2006)



* Public seul

Source : OCDE, édition 2009 de *Regards sur l'éducation*